

Rapport 2010 de la Commission de surveillance des cours interentreprises

1. Situation actuelle

Selon le plan de formation lié à l'ordonnance sur la formation professionnelle de forestier-bûcheron CFC, la Commission de surveillance (CSCI) est chargée de garantir une application uniforme des cours interentreprises (CI) sur la base du plan de formation.

La CSCI doit en outre établir un rapport à l'intention de l'Ortra Forêt.

2. Activités de la CSCI en 2010

La CSCI a mis en œuvre diverses mesures en 2010 afin de remplir sa mission de façon efficiente et efficace et de garantir la qualité, la surveillance et le contrôle auprès des divers acteurs dans le domaine des CI. Il s'agit des mesures suivantes:

- Demande aux commissions des cours de rédiger un rapport à l'intention de la CSCI en mettant un questionnaire standardisé à disposition
- Demande aux prestataires de cours de garantir la qualité des formations à l'aide de QualCIE. QualCIE est obligatoire, sauf si un autre système d'assurance qualité est utilisé (p. ex. Eduqua)
- Planification des futurs audits par échantillonnage par la CSCI
- Elaboration d'une vue synthétique des exigences minimales à l'intention des formateurs des CI

3. Rapports des commissions des cours

La CSCI a envoyé un formulaire de rapport standard aux commissions des cours en avril 2010 en leur demandant un rapport à la mi-octobre. Ces commissions étaient aussi invitées à proposer le cas échéant des modifications à apporter aux questions du formulaire.

Ce premier rapport porte donc sur une période de six mois et a également servi à tester et affiner le système de rapport.

Les 14 commissions des cours ont toutes répondu à la CSCI et ont élaboré un rapport sur les CI dont elles s'occupent. La CSCI a fait la synthèse des rapports et les a soumis à la discussion lors de la séance de novembre 2010. Les retours d'information ont permis de préciser les points suivants:

- Le nombre minimal de jours de CI obligatoires a été respecté par toutes les commissions des cours. On a cependant constaté de grandes divergences dans la durée des CI D et E.
- De nombreuses commissions des cours organisent les CI D et E elles-mêmes. Mais depuis l'introduction de la nouvelle ordonnance, plusieurs cantons travaillent à l'échelle suprarégionale ou confient la réalisation des cours au CEFOR de Maienfeld.
- Le système d'assurance qualité QualCIE n'est pas encore mis en œuvre systématiquement par les commissions régionales qui organisent les cours elles-mêmes.
- Les objectifs du plan de formation correspondent largement aux exigences de la pratique forestière. Seule exception, les objectifs dans le génie forestier sont considérés comme trop larges.
- Les objectifs ont pu être atteints dans la plupart des CI. Les corrections, lorsqu'elles sont nécessaires, sont apportées par les commissions elles-mêmes. Une commission propose de compléter le CI A par un cours supplémentaire afin d'approfondir la matière.
- L'évaluation des participants est perçue en principe de façon positive. Des problèmes sont apparus dans les CI qui sont divisés en plusieurs blocs de 1 à 3 jours. Il s'ensuit que

les formateurs passent trop peu de temps avec les apprenants pour pouvoir évaluer ces derniers correctement.

- Quelques commissions des cours ont indiqué que les formateurs des CI D et E devraient être mieux formés (formation initiale et continue). Une solution commune est recherchée avec d'autres commissions des cours ou avec les Centres forestiers de formation. La CSCI et CODOC ont quand à eux d'ores et déjà entrepris des démarches.
- La collaboration entre les trois lieux de formation doit aussi être améliorée. En plus d'aspects généraux, des indications ont été données en vue de la révision du plan de formation et en rapport avec la forme du CI F.

4. Synthèse et prochaines étapes

Les rapports des commissions des cours livrent un bon aperçu des activités de formation dans les régions La commission de surveillance est ainsi en mesure d'influencer les conditions cadres des CI afin de répondre le mieux possible aux besoins des commissions.

Le nombre de remarques sur les CI D et E, organisés par les commissions elles-mêmes, a été spécialement élevé. De grandes disparités apparaissent en ce qui concerne la durée des cours, les objets des cours, ainsi que le niveau de formation des formateurs. La formation initiale et continue des formateurs qui s'annonce au plan suprarégional aura des effets positifs et favorables à l'harmonisation. La CSCI va observer ces développements et les soutenir dans la mesure de ses possibilités.

Il faut aussi s'occuper de la collaboration parfois insuffisante entre les trois lieux de formation. Il faut prévoir des mesures capables de conduire à une meilleure coordination. La CSCI s'occupera de cette question en 2011 encore.

Les retours d'information sont aussi très importants en vue de la révision partielle du plan de formation qui s'annonce La CSCI les valorisera dans ce sens.

Dès 2011, les commissions des cours établiront un rapport sur les cours CI à la mi-décembre. Le formulaire de rapport a été adapté et renvoyé aux commissions fin 2010.

Les travaux prioritaires en 2011 sont:

- Réalisation d'audits dans les CI (si le budget correspondant est adopté par l'Ortra Forêt)
- Informer les commissions des cours sur les exigences posées aux formateurs CI
- Examiner la question d'une fusion de la CSCI et de la CAQ Forêt

Commission de surveillance des cours interentreprises (CSCI)

Markus Breitenstein